



Luxembourg, le 08 DEC. 2020

Réf. : 835x7396c

La Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

Objet : Réponse à la question parlementaire n° 3119 du 10 novembre 2020 de Monsieur le Député
André Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n° 3119 du 10 novembre 2020 de Monsieur le Député André Bauler au sujet d'une galerie nationale, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.



Sam Tanson
Ministre de la Culture

Annexe : réponse à la QP n°3119

Réponse de Madame la Ministre de la Culture à la question parlementaire n°3119 déposée en date du 10 novembre 2020 par l'Honorable Député André Bauler relative à une galerie nationale

Suite à la décision du gouvernement de ne pas réaliser le projet de la galerie nationale au bâtiment de l'ancien Athénée en Ville de Luxembourg, les réflexions se sont concentrées sur l'idée de lier le projet d'une galerie nationale avec celui de la création d'un centre national des collections publiques des instituts et d'établissements culturels. Il s'agit en d'autres mots de réaliser un centre national contenant la majeure part de la mémoire et de l'histoire de notre pays, incluant des ateliers de restauration et laboratoires, ainsi qu'une grande salle d'exposition faisant foi de galerie nationale.

Les repérages effectués en ce sens ont a priori permis d'identifier le site Neischmelz à Dudelange, et plus précisément l'ancienne aciérie et une partie du laminoir comme appropriés pour accueillir un tel centre national des collections publiques avec lieu d'exposition. L'affectation définitive de ces deux immeubles au centre national devra cependant encore être confirmée dans une étude de faisabilité. Notons encore que les repérages de terrains et de localités mentionnés ci-avant n'avaient pas permis d'identifier d'alternative viable, y inclus dans le nord du pays.

Les raisons ayant motivé ce choix sont d'ordre logistique avant tout, vu, d'une part, les contraintes techniques inhérentes à un projet de centre national de collections avec galerie tel que décrit ci-dessus, et les conditions architecturales et géographiques présentés par les bâtiments identifiés d'autre part. De surcroît, le gouvernement s'engage par cette voie à proposer à la commune de Dudelange un projet d'envergure nationale, tel qu'il avait été mis en perspective suite à l'abandon du projet cinématographique créatif initialement y envisagé.